



COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION DU TRAFIC DE MIGRANTS

Document de réflexion

Document établi par le Secrétariat du CDPC
Direction générale I – Droits de l'homme et État de droit

I. Contexte

Le 23 juin 2017, le Conseil de l'Europe (CdE) a organisé la Conférence sur le trafic de migrants à Strasbourg. Les participants ont discuté des bonnes pratiques et des mesures concrètes visant à prévenir et à combattre le trafic de migrants, ainsi que des stratégies permettant d'améliorer la coopération et l'échange d'informations. Les observations finales contiennent des propositions concernant l'action future du CdE contre le trafic de migrants. Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a décidé de mettre en place deux groupes de travail spécialisés composés d'experts chargés d'examiner a) des mesures préventives et b) des mesures pratiques pour améliorer la coopération internationale.

II. Principaux objectifs du Groupe de travail pour la prévention du trafic de migrants

Ce groupe de travail a pour mission d'examiner les actions concrètes et pratiques menées au niveau national pour empêcher le trafic de migrants, d'identifier les problèmes fondamentaux et autres obstacles à la prévention, de considérer les meilleurs modèles pratiques, mais aussi de préparer des lignes directrices et des recommandations pouvant être utiles aux Etats membres pour développer les stratégies et mesures pratiques nationales de prévention.

On trouvera ci-après une liste non exhaustive des questions clés à explorer.

Collecte des données et recherches

Les efforts déployés pour prévenir et supprimer le trafic de migrants sont sérieusement entravés par l'absence de collecte exhaustive de données. Malgré la tendance générale à essayer d'estimer ou de deviner l'échelle du trafic de migrants et le nombre de migrants victimes de trafic, les statistiques fiables sont peu nombreuses. Pour bien comprendre le phénomène du trafic de migrants, des recherches spécialisées s'imposent. Elles peuvent aussi aider à évaluer, pour ensuite les revoir, les politiques ministérielles, les textes de loi, les dispositifs administratifs et l'arsenal répressif en la matière.

Sensibilisation

Les mesures de prévention doivent chercher à alerter les migrants potentiels sur les dangers réels et possibles liés au trafic. Elles supposent également de réduire la demande qui alimente le trafic en fournissant des informations précises sur les circonstances et conséquences d'une entrée et d'un séjour illégaux dans les pays de transit et de destination, mais aussi en encourageant des filières de migration sûres et légales. Les États membres pourraient être davantage épaulés pour monter des campagnes de sensibilisation dans le cadre de leurs stratégies de prévention.

Dissuasion des trafiquants

La prévention doit aussi cibler les trafiquants potentiels pour les avertir des peines et sanctions dont auxquels ils s'exposent. Il faudrait élaborer des mesures stratégiques permettant que le trafic, au lieu d'une « activité peu risquée et hautement rentable », devienne un « délit à haut risque et peu rentable ».

Trafic de migrants et voies légales de migration

Pour prévenir et combattre efficacement le trafic de migrants, il faut d'abord obtenir des informations précises et bien comprendre les politiques, textes de loi et dispositifs administratifs dont sont dotés les pays d'origine, de transit et de destination. Il pourrait être judicieux d'envisager de réaliser une étude qui passerait en revue l'éventail complet des mesures de prévention et de réunir des données sur l'ampleur du trafic de migrants et ses principaux modes opératoires, ainsi que sur les filières légales de migration dans les États membres.

III. Composition et mode opératoire du groupe de travail

Le Groupe de travail se compose d'experts hautement qualifiés, notamment de professionnels de terrain ainsi que de spécialistes issus du monde universitaire et des milieux de la recherche. Il comptera 15 experts et au moins un membre du Bureau du CDPC. Son mandat devrait être d'une durée de deux ans, renouvelable si nécessaire.

Dans sa phase initiale, le groupe doit produire un plan de travail assorti d'un calendrier après une première évaluation de la pertinence des thèmes proposés, des connaissances et des capacités spécifiques de chaque expert et du produit final désiré. Les groupes de travail doivent présenter le résultat de leurs études respectives dans un rapport final qui sera soumis à la plénière du CDPC pour examen et approbation finale.

IV. Première réunion du Groupe de travail, Paris, 21-22 juin 2018

La première réunion du Groupe de travail aura lieu à Paris (France), les 21 et 22 juin 2018. Elle servira à recenser et à présenter tout l'éventail des mesures et des questions liées à la prévention du trafic de migrants, ainsi qu'à déterminer le futur ordre du jour du Groupe de travail.

Les documents de référence et l'ordre du jour complet de la réunion de juin seront mis à la disposition des participants huit à six semaines à l'avance.